

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 7 juillet 2015**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, V. BERGES, A. POUBLAN, S. BONNASSIOLLE, J. POUBLAN, S. PIZEL, N. DRAESCHER, I. BACQUERIE, C. HIALE-GUILHAMOU, T. GADOU, M.H BEAUSSIER, R. LAROUDIE-GRUYER, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ., M. TIRCAZES, P. MIGUET.

Absents excusés: M.F LAVALLEE (procuration à C. HIALE-GUILHAMOU), E. PEDARRIEU.

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 30 juin 2015
- Electrification rurale « programme rénovation de l'éclairage public »
- Modification du temps de travail de 3 emplois
- Modification du temps de travail de 4 emplois
- Création de 3 postes pour des avancements de grade
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 30 juin 2015

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 30 juin 2015. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Electrification rurale - programme "rénovation éclairage public suite a audit – SDEPA (urbain 2013) – affaire n° 12REP040"

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude de travaux de rénovation de l'éclairage public suite à audit-degré 1.

Les montants des travaux est établi comme suivant:

- Montant des travaux T.T.C	19 539.53€
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 953.95 €
-Frais de gestion du SDEPA	814.15€
TOTAL	22 307.63 €

La participation de la commune est établie comme suivant:

- Participation du SDEPA	6 268.93€
- T.V.A. préfinancée par le SDEP	3 582.25 €
- Participation communale à financer sur fonds libres	11 642.30 €
- Participation communale frais de gestion (fonds libres)	814.15 €
TOTAL	22 307.63 €

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

III. Modification du temps de travail de 3 emplois

M. MIGUET, élu en charge du personnel, expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de trois emplois à compter du 1^{er} septembre 2015 suite à la réforme des rythmes scolaires.

- un 1^{er} emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 22 heures à 26 heures hebdomadaires annualisées.
- un 2^{ème} emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 23 heures 30 minutes à 26 heures hebdomadaires annualisées
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 22 heures 45 minutes hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires annualisées.

M. MIGUET ajoute que ces modifications du temps du travail n'auront pas d'incidences financières car ces heures intégrées à partir du mois de septembre dans le temps de travail sont actuellement payées en heures complémentaires.

Après avoir entendu l'élu en charge du personnel dans ses explications complémentaires et après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 30 juin 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

IV. Modification du temps de travail de 4 emplois

Comme la délibération précédente, M. MIGUET présente la modification du temps de travail de 4 emplois à compter du 1er septembre 2015 suite à la réforme des rythmes scolaires. Pour cette délibération, les augmentations du temps de travail étant inférieures à 10%, le Comité Technique Intercommunal n'a pas à être sollicité.

Les modifications s'établissent comme suivant:

- un 1^{er} emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 22 heures à 26 heures hebdomadaires annualisées.
- un 2^{ème} emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 23 heures 30 minutes à 26 heures hebdomadaires annualisées
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe dont le temps de travail serait porté de 22 heures 45 minutes hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires annualisées.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

V. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe (34h par semaine), d'agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles (33.5h) et d'un poste d'adjoint d'animation de 1ere classe (26h)

Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VI. Demande de subvention au titre des amendes de police projet d'aménagement au niveau du lycée agricole

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière aussi élevée que possible pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 806 au niveau du Lycée Agricole en continuité du chemin existant sur la dotation des amendes de police relevées sur le territoire des communes de moins de 10 000 habitants consacrée aux aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires. Mme le Maire ajoute que c'est le Conseil Départemental qui lui a demandé de déposer cette demande de subvention.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VII. Questions diverses

1. Occupation de la salle polyvalente par le club de basket intercommunal et le club de pelote: Mme HIALE GUILHAMOU explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'Assemblée Générale de l'association de pelote aucune solution n'a été trouvée pour établir une répartition des plages horaires pour l'utilisation de la salle polyvalente. Mme le Maire a demandé au Lycée Agricole des créneaux supplémentaires pour permettre à l'école de basket de pouvoir continuer à intervenir sur MONTARDON durant la durée du tournoi de pelote. Plusieurs pistes sont à envisager. Mme HIALE GUILHAMOU et M. André POUBLAN recevront les deux présidents de ces associations afin de proposer à l'association de pelote de céder une plage horaire d'une demi-heure hebdomadaire à l'association de basket afin de faciliter l'entraînement des jeunes. Cette solution a été acceptée par l'unanimité des membres du Conseil Municipal.
2. Mme le Maire répond à une question écrite de M. J. POUBLAN. Quelles sont les règles de représentation des élus municipaux aux assemblées des clubs sportifs intercommunaux ? Mme le Maire lui répond qu'elle est systématiquement conviée aux assemblées générales et qu'en cas d'absence, elle demande à un adjoint ou à un conseiller municipal d'y aller à sa place.

3. M. A. POUBLAN a distribué une esquisse de M. DUBEDOUT pour l'aménagement du Centre Commercial afin de recueillir les avis des conseillers.
4. Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Mme le Maire fait un compte rendu de la réunion du bureau des Maires du 1^{er} juillet. Sur les 22 communes de l'intercommunalité 3 sont opposées à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une délibération pour le transfert de compétence sera proposée à la Communauté de Communes au mois de septembre.
5. Mme PIZEL fait un compte rendu de la dernière commission scolaire. Un questionnaire de satisfaction concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été envoyé aux parents du groupe scolaire. Les retours sont positifs. Le coût total de la mise en place des TAP s'élève à 233€ par enfant et est ramené à 131€ par enfant si l'on déduit les aides du fond d'amorçage. Un compte rendu complet de la commission sera envoyé prochainement.
6. Mme PIZEL fait également un compte rendu de la dernière « réunion jeunes ». 11 jeunes étaient présents et ont pu partager leurs idées et remarques avec Mme PIZEL et Mi BONNASSIOLLE.

La séance est levée à 20h30.